



SAS MURIEL RICHARD ADM
Services administratifs
Juridiques et Fonciers
2 Chemin de Leygas
07300 GLUN

Tel : 04.75.08.07.43
sasmurielrichardadm@gmail.com
SIRET 819 392 689 00017
RCS AUBENAS 819 392 689
N°tva : FR5549538761500018

DEVIS

Numéro : 1803
Date : 15/11/2021

MAIRIE
07590 BORNE

Honoraires	Nbre	Coût unitaire HT	Coût total HT
ECHANGE entre la commune de BORNE et l'ONF (L'ETAT)	1	370,00 €	370,00 €
Honoraires formalités complémentaires selon dossier			
* Recherche complémentaire de propriété		30,00 €	- €
* Servitude dans l'acte		40,00 €	- €
* Etablissement d'un dossier pour règlement anticipé du prix		25,00 €	- €
* Etablissement d'une procuration		25,00 €	- €
* Notification SAFER		25,00 €	- €
* Notification commune (DPU)		25,00 €	- €
* Demande de Certificat d'Urbanisme		25,00 €	- €
* Consentement (Donation, bail & autres)		25,00 €	- €
* Requête (personnes protégées)		25,00 €	- €
* Etablissement d'une déclaration de plus-value immobilière		50,00 €	- €
Total honoraires HT			370,00 €
Frais	Nbre	Coût unitaire	Coût total HT
Renseignements Hypothécaires Hors Formalité (RHF)	2	15,00 €	30,00 €
Renseignements Hypothécaires Sur Formalité (RSF)	1	13,00 €	13,00 €
Copies hypothécaires (Titres de propriété)	2	18,00 €	18,00 €
Lettre recommandée avec AR	0	6,00 €	
Extrait Kbis	0	4,00 €	
Total frais HT			61,00 €
TOTAL des honoraires et remboursement de frais HT			431,00 €
TVA à 20%			86,20 €
TOTAL des honoraires et remboursement de frais TTC			517,20 €

Le présent devis est établi en fonction des éléments fournis par la collectivité. Si des recherches de propriété complémentaires ou des formalités supplémentaires sont nécessaires à l'aboutissement du dossier, il sera établi un devis additionnel.

En cas d'acceptation du devis et de non aboutissement d'un dossier pour des raisons indépendantes de la volonté du cabinet, il sera facturé une somme de 220€HT en sus de la prise en charge des débours. Si l'acte est rédigé mais non signé, il sera facturé au tarif du présent devis.

La facture définitive sera établie et réglée au fur et à mesure de l'envoi des actes à régulariser.

Date + "Bon pour accord" + signature

Devis valable deux mois à compter de son établissement.

Le taux de TVA applicable sera celui en vigueur au moment de la facturation